



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 18 octobre 2017 à 15 h 05 à la préfecture de la MRC de Minganie.

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Noël :	préfet;
M. Berchmans Boudreau :	conseiller, maire de Havre-Saint-Pierre;
M. Jean-Luc Burgess :	conseiller, maire de Longue-Pointe-de-Mingan;
M. Martin Côté :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;
M. André Leblanc :	conseiller, maire d'Aguanish;
M. André Barrette :	conseiller, maire de Natashquan;
M. John Pineault :	conseiller, maire de L'Île-d'Anticosti;
M ^{me} Josée Brunet :	conseillère, mairesse de Rivière-Saint-Jean;
M ^{me} Aline Beaudin :	conseillère, mairesse de Rivière-au-Tonnerre.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

SONT AUSSI PRÉSENTES :

M ^{me} Nathalie de Grandpré :	directrice générale et secrétaire-trésorière;
M ^{me} Fanie Boudreau :	directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe;
M ^{me} Sara Richard :	directrice à l'aménagement.

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION

Les membres du conseil procèdent à une période de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 15 h par monsieur Luc Noël. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION;
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2017 ET RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2017;
 - a) Adoption du procès-verbal du 20 septembre 2017;
 - b) Ratification et adoption du procès-verbal du 3 octobre 2017;
5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT:

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE



- 5.1 Pôles d'économie sociale;
- 5.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
6. ADMINISTRATION ET GESTION :
 - 6.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements;
 - 6.2 États comparatifs;
 - 6.3 Travaux de déneigement - Adjudication;
 - 6.4 Complexe aquatique de Minganie;
 - 6.5 Ressources humaines :
 - a) Dépôt;
 - b) Service de développement économique;
 - 6.6 Déplacements des élus.
7. DEMANDE D'APPUI :
 - 7.1 Le Grenier Boréal;
 - 7.2 Municipalité de L'Île-d'Anticosti.
8. AFFAIRES NOUVELLES :
 - 8.1 Entente de soutien au développement des communautés en santé;
9. PÉRIODE DE QUESTIONS;
10. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2017 ET RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2017

a) Adoption du procès-verbal du 20 septembre 2017

Il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :

165-17

- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 20 septembre 2017 tel que rédigé.

b) Ratification et adoption du procès-verbal du 3 octobre 2017

Il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

166-17

- De ratifier et adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 3 octobre 2017 tel que rédigé.

5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Pôles d'économie sociale

Madame Nathalie de Grandpré dépose le Plan d'action du Pôle d'économie sociale de la Côte-Nord, afin que les élus en prennent connaissance et soumettent leurs commentaires à une séance ultérieure.

5.2 Programme d'aménagement durable des forêts

Attendu le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) permettant la réalisation d'activités liées à l'aménagement durable des forêts;

Attendu l'entente de délégation précisant les modalités et les obligations liées au PADF conclue entre le MFFP et les MRC de la Côte-Nord;



167-17

Attendu l'appel de projets dans le cadre du PADF publié par la MRC de Minganie pour l'année 2017-2018;

Attendu que la réalisation du processus de priorisation des projets pour l'année 2017-2018 va se dérouler au cours du mois de novembre de sorte que les organismes ne pourront débiter leurs travaux que tard dans l'année 2017;

Attendu que le genre de travaux admissibles dans le cadre du PADF ne peut être exécuté durant l'hiver;

Attendu que ladite entente de délégation conclue entre le MFFP et la MRC de Minganie prend fin le 31 mars 2018;

Il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Jean-Luc Burgess et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie demande au MFFP d'autoriser le prolongement de la période de réalisation des projets priorités dans le cadre du PADF pour l'année 2017-2018, et ce, au 30 juin 2018, afin de permettre aux organismes de bénéficier d'une période raisonnable pour terminer leurs travaux et également d'autoriser le report du dépôt du rapport annuel par la MRC.

6. ADMINISTRATION ET GESTION

6.1 **Adoption des engagements, des comptes et des décaissements**

Il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :

168-17

- D'adopter les listes suivantes recommandées par le comité des comptes et gestion de la MRC, soient la liste des comptes à payer « 6.1 A », la liste des dépenses «6.1 B», ainsi que le réaménagement budgétaire «6.1 C»;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°168-17.

Certifié en date du 18 octobre 2017.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.2 **États comparatifs**

La secrétaire-trésorière dépose le document «6.2» représentant 2 états comparatifs pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre, et ce, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal* (L.R.Q. c. C-27.1). Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci. Le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la secrétaire-trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.



169-17

6.3 Travaux de déneigement – Adjudication

Attendu que la MRC de Minganie a procédé à un appel d'offres pour le déneigement du stationnement et des voies d'accès de ses bureaux administratifs et du Complexe aquatique de Minganie pour la période hivernale 2017-2018;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 octobre 2017 à 16 h;

Attendu que la MRC de Minganie a reçu les soumissions suivantes dans le cadre de cet appel d'offres :

- Transport Petitpas Inc. au montant de 21 000 \$ excluant les taxes;
- Les Entreprises Marc Petitpas au montant de 19 000 \$ excluant les taxes;
- Les Entreprises Romain Boudreau Inc. au montant de 9 725 \$ excluant les taxes;
- Construction RICOR Inc. au montant de 8 500 \$ excluant les taxes;
- Global Entrepreneur Construction Inc. au montant de 6 890 \$ excluant les taxes;

Attendu que la soumission conforme la plus basse est celle de Global Entrepreneur Construction Inc. au montant de 6 890 \$ excluant les taxes;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat de déneigement du stationnement et des voies d'accès de ses bureaux administratifs et du Complexe aquatique de Minganie pour la période hivernale 2017-2018 à Global Entrepreneur Construction Inc. pour un montant forfaitaire de 6 890 \$ plus les taxes applicables;
- D'affecter la somme de 6 890 \$ plus les taxes applicables et d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement;
- D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°169-17.

Certifié en date du 18 octobre 2017.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.4 Complexe aquatique de Minganie

Attendu le contrat entre la MRC de Minganie et Cegerco pour la construction du Complexe aquatique de Minganie ;

Attendu les directives de modifications émises par les professionnels depuis le début des travaux, certaines exécutoires, d'autres non exécutoires;



170-17

Attendu que ces directives apportent des changements aux travaux en cours et peuvent entraîner des réductions ou des augmentations de coûts;

Attendu que les directives exécutoires visent des travaux qui doivent être exécutés immédiatement de sorte que l'entrepreneur doit effectuer les travaux dès réception de la directive;

Attendu que l'ensemble des directives exécutoires doivent faire l'objet d'un avenant au contrat suite à la transmission, par l'entrepreneur, d'un prix ou d'un crédit relatif aux demandes de changement, lequel prix ou crédit doit être accepté par la MRC et les professionnels;

Attendu qu'aucun paiement relatif aux travaux faisant l'objet des directives n'est effectué à l'entrepreneur préalablement à la signature d'un avenant par les parties;

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie ratifie les directives exécutoires apparaissant à la liste «DM-10» rédigées et recommandées par les professionnels et transmises à l'entrepreneur :

Liste DM-10

Numéro :	Titre :
A-39	Pièces spéciales en céramique et plinthes supplémentaires en céramique dans l'aire du bassin
A-41	Ajout d'un baril à clé à chaque étage pour l'ascenseur
MU-004	Ajout d'un panneau de signalisation
A-37	Étanchéité entre la zone bassin (local 122) et l'observatoire (local 200)

6.5 Ressources humaines

a) Dépôt

Dépôt au conseil de la MRC de Minganie, conformément au règlement 113-09-08-18 « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence », article 4.1 c.

Liste des personnes embauchées :

Madame Annick Chaîné, sur la liste de rappel de la fonction d'adjointe à l'inspection municipale à compter du 25 septembre 2017.

b) Service de développement économique

Attendu que monsieur Réal Patry est à l'emploi de la MRC de Minganie pour une période de 6 mois afin d'effectuer la gestion du service de développement économique de la MRC et de voir à son optimisation et également d'élaborer un plan stratégique de développement pour la MRC;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

171-17

172-17



- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et /ou la directrice générale ou son adjointe à signer un contrat, afin de préciser les conditions d'exercice de la fonction de monsieur Réal Patry.

6.6 Déplacements des élus

Il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :

- D'autoriser le déplacement des élus à l'inauguration de Romaine-3 le 19 octobre 2017;
- D'autoriser le déplacement du préfet à Longue-Pointe-de-Mingan pour l'inauguration du musée d'exposition les 2 et 4 novembre 2017;
- D'autoriser le déplacement du préfet à L'Île-d'Anticosti pour une consultation publique sur le lien inter-rives les 12 et 13 novembre 2017;
- D'autoriser le déplacement des élus à la préfecture pour une rencontre de travail sur le budget le 16 novembre 2017;
- D'autoriser le déplacement du préfet à l'Assemblée des MRC du Québec les 29, 30 et 31 novembre 2017;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement conformément à la politique en vigueur.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°172-17.

Certifié en date du 18 octobre 2017.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

7. DEMANDE D'APPUI

7.1 Le Grenier Boréal

Attendu que la Coopérative de solidarité agroforestière de Minganie – Le Grenier boréal souhaite chauffer ses installations de Longue-Pointe-de-Mingan, notamment ses serres, au moyen d'une source d'énergie verte et abordable, afin d'accroître sa productivité ;

Attendu que le chauffage à la biomasse à partir des résidus de bois de construction-rénovation-démolition générés sur notre territoire pourrait représenter une option très intéressante à la lumière de projets déjà existants ailleurs au Québec;

Attendu que l'essentiel du bois issu du secteur de la construction-rénovation-démolition en Minganie est acheminé à l'enfouissement, générant des polluants et des coûts d'opération d'élimination;



173-17

Attendu que la MRC de Minganie est en processus de révision de son *Plan de gestion des matières résiduelles*, lequel devra contenir des mesures pour réduire l'enfouissement du bois issu du secteur de la construction-rénovation-démolition, et ce, conformément au *Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*;

Attendu que la Coopérative de solidarité agroforestière de Minganie – Le Grenier boréal souhaite développer en collaboration avec la MRC de Minganie un projet de chauffage à la biomasse utilisant les résidus de bois provenant du secteur de la construction-rénovation-démolition;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Jean-Luc Burgess et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte de collaborer à l'évaluation de la faisabilité d'un projet de chauffage à la biomasse utilisant les résidus de bois de construction-rénovation-démolition générés sur notre territoire, laquelle collaboration se traduira en temps par le biais de notre ressource, monsieur Martin Guay, coordonnateur aux matières résiduelles, et ce, jusqu'à concurrence de 30 heures au cours de l'année 2018.

7.2 Municipalité de L'Île-d'Anticosti

Attendu la demande d'appui de la municipalité de L'Île-d'Anticosti dans le cadre de ses démarches pour la réalisation de son projet «Sentier de randonnée transanticostien»;

Attendu que ce projet consiste à construire un sentier de 600 km sur 550 km de côtes, afin de permettre aux visiteurs d'apprécier la nature et les paysages de L'Île-d'Anticosti;

Attendu qu'un tel sentier pourra attirer un grand nombre de touristes dédié à cette activité de plein air et intéressé par les sites naturels;

Attendu le potentiel de L'Île-d'Anticosti de par son caractère unique, sauvage et historique;

Attendu que la réalisation d'un tel sentier pédestre sur L'Île-d'Anticosti bonifiera l'offre touristique en Minganie et aura des retombées positives au niveau de l'ensemble de l'industrie touristique de notre territoire;

Attendu que ce projet respecte les intentions de la municipalité de développement durable et d'un tourisme vert sur l'Île;

174-17

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie appuie la municipalité de L'Île-d'Anticosti dans le cadre de ses démarches pour la réalisation de son projet «Sentier de randonnée transanticostien», lequel possède un potentiel pour le développement touristique et économique de l'Île et de l'ensemble de la Minganie.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 Entente de soutien au développement des communautés en santé

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE



175-17

Attendu que la Direction de santé publique du CISSS de la Côte-Nord, dans le cadre de son plan d'action régional de santé publique 2015-2020, a mis en place un Fonds pour soutenir le développement de communautés;

Attendu que ce Fonds se veut un levier permettant la réalisation d'initiatives structurantes favorisant l'amélioration de la santé, des conditions et de la qualité de vie de la population nord-côtière;

Attendu que la MRC de Minganie a accepté de contribuer à la réalisation des objectifs de cette entente sectorielle de développement pour le soutien au développement de communautés en santé, et ce, en utilisant sa part dans ce Fonds pour l'année 2016-2017 à la réalisation de son projet régional d'implantation d'un service de transport collectif et adapté;

Attendu que la part réservée à la MRC de Minganie dans le Fonds pour soutenir le développement de communautés est de 47 179 \$, soit la somme de 26 979 \$ pour l'année 2016-2017 provenant du CSSS et la somme de 20 200 \$ pour l'année 2017-2018, dont une somme de 15 000 \$ provient du CSSS et une somme de 5200\$ provient de Québec en Forme;

Attendu que la MRC de Minganie doit contribuer financièrement pour un montant minimal de 50 % de la somme accordée par le CISSS de la Côte-Nord ce qui représente un engagement de 20 990 \$, soit la somme de 13 490 \$ pour l'année 2016-2017 et la somme de 7 500 \$ pour l'année 2017-2018, lesquels montants peuvent être investis en termes de ressources financières, en biens et en services;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte de participer financièrement pour un montant minimal de 20 990 \$ à la réalisation de son projet régional d'implantation d'un service de transport collectif et adapté, soit la somme de 13 490 \$ pour l'année 2016-2017 et la somme de 7 500 \$ pour l'année 2017-2018, lesquels montants seront investis en ressources financières ou en biens ou en services;
- Que le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe soient autorisés à signer l'entente sectorielle de développement pour le soutien au développement de communautés en santé avec le Centre intégré de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord;
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement;
- Que la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 065-17 portant sur le même sujet.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°175-17.

Certifié en date du 18 octobre 2017.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**

176-17



9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil de la MRC de Minganie.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur André Barrette et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 15 h 20.

Le préfet,

Luc Noël

**La directrice générale et
secrétaire-trésorière,**

Nathalie de Grandpré

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE

